



attac

édito - octobre 2008

32

Attac et le dossier de l'eau
Eau privée... privé d'eau

En 2008, une grande partie de la population mondiale n'a pas encore l'accès à l'eau potable. Les financements tardent à se mettre en place et malgré la politique menée par la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International favorisant les investissements privés, l'échec financier des grandes concessions en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie est réel. Sans investissement public, sans régulation, il est impossible de financer les infrastructures pour l'eau.

*“ Ils ne sont grands
que parce que nous sommes
à genoux ”
la boétie*

Entre les déclarations de bonnes intentions de ces multinationales (développement durable) et les demandes de leur actionnaires, l'écart est grand.

Peut-on concilier des impératifs de rentabilité immédiate (fonds d'investissements privés) et des impératifs d'investissements longs et peu rentables en termes financiers mais impératifs pour le développement des pays pauvres ?

Les citoyens doivent se réapproprier la gestion de l'eau à travers une remunicipalisation (régie). Le prix de l'eau ne peut continuer à augmenter aux seuls profits des actionnaires des sociétés privées.

Mettre en place une solidarité internationale plutôt que la concurrence entre pays est le seul moyen de faire face à la crise à venir.

“ Pour l'eau et l'assainissement, le monde souffre d'un excès de conférences et d'un manque d'actions crédibles ” et il nous faut remettre en cause ce dogme de l'efficacité du privé.

Nous, militants d'Attac, nous nous devons de mettre sur la place publique ce débat sur la gestion de l'eau.

daniel chuillet

“



la pensée du mois

L'idéologie, c'est quand les réponses précèdent les questions ”

louis althusser

le sceptique

Quatre touristes visitant l'Australie pour la première fois voient, dans la campagne, un mouton noir de profil. Le premier homme dit : en Australie, tous les moutons sont noirs. Le second dit : en Australie, il y a des moutons noirs. Le troisième dit : en Australie, il y a au moins un mouton noir. Le quatrième, sceptique, dit : en Australie, il y a au moins un mouton noir dont au moins un côté est noir.

contrepèterie en forme de définition

Toujours le même consensus, toujours le même sang qu'on suce.

sommaire

- 2 l'alter tour dans notre région
- 2 la PAC et la crise alimentaire
- 3 trois leçons données par le néolibéralisme
- 4 le prix de l'eau : ne pas rester amorphe
- 5 le prix de l'eau et la facture d'eau
- 5 le collectif sur l'eau de royan
- 5 le pétainisme transcendantal (de quoi sarkozy est-il le nom ?)
- 6 crise globale, crise de la globalisation
- 7 grâce à vous, les cigales chanteront toute l'année
- 8 extrait de gomorra, dans l'empire de la camorra
- 8 vie des groupes, agenda et contacts



l'altertour 2008 dans notre région

L'altertour, qui s'est déroulé entre le 3 et le 28 juillet, est un tour cycliste solidaire pour un modèle agricole et économique respectueux des hommes et de la nature.

Quelques nouvelles du passage de l'altertour dans notre département.

L'étape du 18 juillet se déroulait entre Genouillé et Mortagne sur Gironde avec une pause à midi au Hameau de Montifaud 17430 à Genouillé, étape organisée par la famille MORISSET spécialiste de l'accueil paysan.

Nous étions deux couples soit quatre participants de La Rochelle à pédaler l'après midi en "altertouristes"...

Jean-François et Élisabeth Combes pour une partie, Jean et Josée Gaboriau pour une autre partie.

Après l'arrivée des alter cyclistes à la pause de midi (13h30) tous un peu fatigués, (certains pédalant depuis le début de l'altertour soit plus de 1500 kms...), nous avons partagé le repas bio convivial, ombragé et coloré par les multiples fleurs dans les salades, tout en écoutant un réquisitoire vigoureux sur la culture bio et le respect de la terre, principe vivant et vital.

La suite de l'étape s'est déroulée sous un beau soleil de juillet.

Jean et Josée ont fait la première moitié de la demi étape tandis que Jean-François et Élisabeth ont fait la dernière partie avec l'arrivée à Mortagne.

Après le repas du soir de l'étape, le long du port de Mortagne, nous avons écouté la fin de la conférence sur la "souveraineté alimentaire" (voir ci-contre).

Les moustiques locaux avaient tout compris et assuraient vaillamment leur souveraineté alimentaire...

Pour en savoir un peu plus vous pouvez voir les belles photos de Jean-François pour cette étape à l'adresse suivante :

<http://picasaweb.google.com/CharentePhoto/Altertour180708?authkey=Sq3iojsJxOQ>

[Altertour180708?authkey=Sq3iojsJxOQ](http://picasaweb.google.com/CharentePhoto/Altertour180708?authkey=Sq3iojsJxOQ)

*jean gaboriau et
jean-françois
combes*

Ont pu également assister à cette conférence, les participants de l'altertour qui ont choisi Mortagne comme ville-étape

la PAC et la crise alimentaire

L'U.E. est un acteur décisif (560 millions de consommateurs, 1^{er} exportateur, 1^{er} importateur agricole) et occupe une place prépondérante à l'OMC.

L'U.E. impulse la politique agricole de l'OMC. Actuellement il y a un démantèlement des outils de régulation.

Une douzaine de pays (UE, USA, Brésil ...) se sont réunis pour une dérégulation des marchés agricoles. Depuis 2001, début du cycle de Doha, il n'y a toujours pas d'accord final d'où le désir de passer en force avant le changement de président des USA.

Il y a une déconstruction de la PAC (qui représente 45% du budget de l'UE). La PAC est un ciment du lien de l'Europe politique. La PAC a été faite pour assurer l'autosuffisance alimentaire et pour stabiliser les prix. Il appartenait aux Etats de stabiliser les prix et non au marché.

Des outils de régulation ont été mis en place avec un soutien des prix, avec prélèvements variables et subventions aux exportations.

Il y a des brèches connues comme la diminution du nombre d'agriculteurs, la récession de la demande, les problèmes des dégâts environnementaux. Le problème est que cette politique coûte de plus en plus chère.

Le Royaume Uni a dénoncé la PAC dès 1980. On passe d'une phase productiviste et interventionniste, aux thèses néolibérales. Attac, la Confédération paysanne et tous les altermondialistes s'opposent à cette politique libérale.

La PAC se trouve embrigadée dans des négociations dans le cadre de l'OMC. La logique de la PAC est de répondre aux signes du marché. L'U.E. a décidé de supprimer les quotas laitiers en 2015. Elle va financer l'augmentation des superficies en hectares donc le capital plutôt que le travail.

Bilan : continuation du démantèlement des tarifs douaniers dans les pays en développement mais subventions massives aux productions comme les céréales (au Nord). Ainsi les céréaliers ont vu leurs revenus doubler en 2007. C'est donc du néolibéralisme en trompe-l'œil.

Résultats : des dégâts humains et environnementaux et une dérégulation complète des cours mondiaux qui sont devenus très instables. On s'attend à un éclatement de la bulle spéculative sur les céréales.

Face à ces politiques les alternatifs défendent la souveraineté alimentaire dans chaque pays, c'est-à-dire qu'un pays aura le droit de définir sa propre politique agricole à condition que cela ne nuise pas aux autres.

Il faudra imaginer d'autres politiques agricoles avec des régulations comme le soutien des prix avec subventions pour des productions agricoles respectant des critères

sociaux et environnementaux.

Aurélien Trouvé donne rendez-vous à tout le monde à Annecy les 20 et 21 septembre prochains pour débattre de la politique agricole à l'occasion du Conseil des Ministres de l'Agriculture qui s'y tiendra.

*intervention d'aurélien trouvé à
mortagne/gironde le 19 juillet
notes jean-françois combes*

trois leçons données par le néo-libéralisme



e façon délibérée, j'ai mis l'accent sur la force, aussi bien intellectuelle que politique, du néo-libéralisme, c'est-à-dire sur son énergie et sur son intransigeance théorique, sur son dynamisme stratégique qui pour l'heure n'est pas épuisé. Je crois qu'il est nécessaire de mettre en relief ces traits si nous voulons y répondre efficacement à court et long termes. Il est dangereux d'avoir l'illusion que le néo-libéralisme est un phénomène fragile ou anachronique. Il continue à être une menace active et puissante aussi bien en Europe, en Amérique latine que dans d'autres parties du monde. C'est un adversaire redoutable qui a obtenu de nombreuses victoires au cours des dernières années, même s'il n'est pas invincible.

Si nous tentons de dégager les perspectives qui pourraient émerger au-delà du néo-libéralisme actuel, si nous cherchons à nous orienter dans la lutte idéologique, politique, culturelle contre le néo-libéralisme, nous ne devons pas oublier trois leçons essentielles que lui-même nous offre.

1. Ne pas craindre d'être contre le courant politique dominant à une certaine époque. Von Hayek, Friedman et ses amis ont eu le mérite - mérite aux yeux de tout bourgeois intelligent aujourd'hui - de réaliser une critique radicale de la situation socio-institutionnelle et économique dominante à un moment où effectuer cette critique était tout à fait impopulaire. Ils ont pourtant persévéré dans une position d'opposition marginale durant une longue période alors que la «sagesse» et la «science» reconnues les traitaient comme des excentriques, pour ne pas dire des fous. Ils l'ont fait jusqu'au moment où les conditions historiques ont changé et où sont apparues les possibilités politiques de concrétiser leur programme.

2. Ne pas transiger avec les idées, ne pas accepter d'édulcorer les principes. Les théories néo-libérales ont été extrêmes et marquées par leur manque de modération. Elles étaient iconoclastes pour les bien-pensants de l'époque. Toutefois, elles n'ont pas perdu de leur efficacité. Au contraire, ce sont précisément le radicalisme et la fermeté intellectuelle du programme néo-libéral qui lui ont assuré une vie aussi vigoureuse et une influence si écrasante. Le néo-libéralisme est à l'opposé d'une pensée faible, pour utiliser une terminologie à la mode inventée par quelques courants post-modernistes prêts à avaler des théories éclectiques.

Qu'aucun régime politique n'ait réalisé dans sa totalité le projet néo-libéral n'est pas une preuve de son inefficacité pratique. Au contraire, c'est précisément parce que la théorie néo-libérale est si intransigeante que les gouvernements de droite ont pu appliquer des politiques aussi drastiques. La théorie néo-libérale fournit, dans ses fondements mêmes, une espèce de programme maximum dans lequel les gouvernements peuvent choisir les éléments les plus adaptés aux circonstances conjoncturelles et même au contexte institutionnel. Le maximalisme néo-libéral, dans ce sens, est hautement fonctionnel. Il fournit un répertoire très large de mesures radicales, possibles à appliquer et taillées pour les circonstances. En même temps, il fait la démonstration de la portée très large de son idéologie, de sa capacité à embrasser tous les aspects de la société et à fonctionner comme vecteur d'une vision hégémonique du monde.

3. N'accepter comme immuable aucune institution établie. Lorsque le néo-libéralisme était un courant déprécié et marginal, au cours des années 50 et 60, il apparaissait inconcevable dans les cercles bourgeois dominants de cette époque de créer un chômage à hauteur de 40 millions de personnes dans les pays riches sans provoquer des explosions sociales. Il apparaissait impensable de pouvoir dire ouvertement que la redistribution des revenus des pauvres vers les riches devait se faire au nom de la valeur positive que véhicule l'inégalité pour la dynamique d'une société. Il apparaissait tout aussi inconcevable de privatiser non seulement le pétrole, mais aussi l'eau, les postes, les hôpitaux, les écoles et même les prisons.

Pourtant, comme nous le savons, tout cela s'est avéré réalisable lorsque la corrélation de forces sociales et politiques a changé au cours de la longue période de récession. Le message des néo-libéraux a électrisé en quelque sorte les sociétés capitalistes. Aucune institution aussi sacrée ou familière qu'elle soit n'est en principe intouchable. Le paysage institutionnel est beaucoup plus malléable que ce que l'on croit.

(Ceci est un extrait de l'article "Histoire et leçons du néo-libéralisme. La construction d'une voie unique". Pour obtenir l'intégralité du texte(8 pages), voir ci-dessous l'adresse internet ou le demander à Daniel Guérin).

berry anderson

http://www.alencontre.org/EdPage2/p2_neolib_anderson.h

prix de l'eau : ne pas rester amorphe !

Le citoyen et l'utilisateur des services publics locaux, peuvent, s'ils le désirent, consulter des documents accessibles à tout citoyen et concernant l'exploitation de ces services publics locaux, comme la distribution d'eau potable, l'assainissement, l'élimination des déchets.

Ces services, quel qu'en soit le mode d'exploitation (régie ou délégation), font l'objet d'un rapport annuel du responsable de la collectivité. Ce document est mis à la disposition du public, ainsi que, pour les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport du délégataire (voir articles L2224-5 et L1411-13 du code général des collectivités locales - consultable sur le site public LEGIFRANCE). Une régie est assujettie aux mêmes obligations qu'un délégataire, que celui-ci soit une société privée ou semi-publique (SEM par exemple).

Dans ces documents on trouve les évolutions dans l'exploitation du service en matière de nombre d'abonnés, de m³ consommés, de pertes sur le réseau, des travaux effectués par le délégataire, etc.

Ces éléments chiffrés peuvent être utiles pour alerter (!) la collectivité afin qu'elle demande une révision des conditions financières du contrat si les clauses insérées dans celui-ci l'autorisent (tous les cinq ans, du fait de l'augmentation du nombre d'abonnés, de la consommation, des travaux). Les évolutions des conditions d'exploitation ont des incidences sur les coûts du délégataire, que celui-ci ne manque pas de mettre en avant pour faire modifier les clauses financières à son avantage, au contraire des collectivités qui en usent peu.

Cette révision des clauses financières du contrat ne doit pas être confondue avec la clause contractuelle d'actualisation régulière, en général annuelle, du prix facturé à l'utilisateur (calcul par le biais d'une formule paramétrique d'actualisation des prix).

La collectivité doit être incitée par les citoyens à ce que cette révision, si elle aboutit à une diminution du prix du service, se traduise en monnaie sonnante et trébuchante pour l'utilisateur plutôt que dans des soit-disantes améliorations-gadgets du service. Et encore moins dans des services rendus à la collectivité.

Les opérateurs proposent ainsi comme un avantage à l'avantage de l'utilisateur, et la font payer dans le prix, le relevé des consommations par communication hertzienne. Certes, si cela est une facilité pour l'utilisateur, surtout dans les zones touristiques où celui-ci est souvent absent au moment du relevé, le gain en coût pour l'opérateur est plutôt minimisé, à commencer par les modalités de calcul de l'amortissement du surcoût pour l'installation de l'appareil.

Demain, comme les opérateurs d'électricité et de gaz, ils proposeront le suivi de votre consommation sur internet, et vous n'aurez sans doute pas le choix. Un plus pour l'utilisateur ?

De même, le délégataire inclut dans son rapport le compte d'exploitation du service. Au-delà de la réalité des chiffres avancés par l'exploitant, qu'il est difficile de contrôler, la consultation du rapport dévoile les évolutions des dépenses du délégataire, comme par exemple le montant des travaux faits, le poids des frais de structure, les frais de personnel, d'achats d'eau,...

Surtout, l'examen des comptes permet de connaître la rentabilité avouée par le délégataire pour le contrat.

Pour le calcul du ratio de rentabilité (bénéfice avant impôts/recettes), il ne faut surtout pas omettre de retirer, du total des recettes, les redevances et taxes diverses collectées par l'exploitant pour le compte de tiers (collectivités, agences de

l'eau, exploitant du service d'assainissement). Ces chiffres figurent également en dépenses, puisque ces sommes sont reversées aux ayants-droits, de sorte que le taux de rentabilité d'un contrat peut s'avérer être plus du double de celui apparent. A remarquer que la même présentation est retenue par les entreprises leaders du marché dans le rapport annuel aux actionnaires, minimisant ainsi la rentabilité de l'activité « eau et assainissement ».

La durée d'un contrat peut être longue, il n'est donc pas sain de ne procéder à un suivi de son exécution qu'à son expiration. La stabilité du prix, voire sa baisse, en fin de contrat, pour intéressante qu'elle puisse apparaître, ne corrige pas les excès précédents, pas plus qu'elle ne ramène le prix du service au niveau qui aurait pu être le sien si la collectivité avait fait jouer toutes les clauses du contrat.

Evidemment, le suivi régulier de l'exploitation d'un contrat peut permettre également de s'assurer que le délégataire, public ou privé, exploite le service conformément aux clauses contractuelles, en effectuant toutes les prestations qui y sont décrites, sans majoration de prix. La qualité du service est à ce prix.

Il est de bonne pratique d'assurer un suivi régulier de l'exploitation ; la collectivité se trouve ainsi en position plus favorable en cas de difficultés avec son délégataire pour dénoncer le contrat. Mais il n'est pas toujours sûr que cela soit la réalité, de sorte que la vigilance des citoyens s'impose.

Dans les collectivités importantes, une source possible d'accès à l'information se situe à la commission consultative des services publics locaux, commission qui doit donner un avis sur les rapports des délégataires des services préalablement à la présentation des rapports devant le conseil municipal. Elle est également consultée pour tout projet de délégation.

Elle peut se saisir ou être saisie de tout sujet. Elle peut donc être un lieu de débat, même s'il ne faut pas en exagérer le rôle, uniquement consultatif. Et encore faut-il suivre la manière dont son avis est communiqué aux conseillers municipaux, quand il l'est.

Malheureusement, la collectivité a une large marge d'appréciation quant aux représentants des usagers qu'elle y désigne. Là encore, le citoyen doit s'imposer.

Une dernière observation : la collectivité ne peut pas refuser la communication des rapports annuels à un citoyen, même s'il n'y habite pas. La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ne soumet à aucune condition liée au demandeur le droit d'accès aux documents administratifs, certains documents de par leur caractéristique pouvant être interdits d'accès ou seulement après occultation de certaines données (article 6 de la loi). De même, « le droit à communication ne s'applique qu'à des documents achevés. Il ne concerne pas les documents préparatoires à une décision administrative tant qu'elle est en cours d'élaboration. » (article 2)

Il est donc possible de consulter les rapports annuels d'un même délégataire pour plusieurs communes. Il faut toutefois se rappeler que, si la consultation est gratuite, les copies des documents peuvent être payantes, si la collectivité a délibéré en ce sens pour en fixer le prix, « sans que ces frais puissent excéder le coût de cette reproduction » (article 4).

le prix de l'eau et la facture



Le prix de l'eau comprend :

- pour la distribution de l'eau, l'abonnement, la location du compteur et la consommation relevée au compteur,
- pour la collecte et le traitement des eaux usées (assainissement), l'abonnement au service,
- organismes publics, les redevances et les taxes (Agence de l'eau, TVA).

Observation des prix de l'eau

1- De grands écarts de prix

D' une commune à l'autre, les écarts de prix varient de 10 à 25 % pour des communes proches. En France les prix vont du simple au double.

L'IFEN (Institut Français de l'Environnement) montre dans ses études que les prix en 2004 :

- varient selon les communes,
- sont plus élevés lorsque les communes sont en intercommunalité,
- sont plus élevés en DSP (délégation de service public) qu'en régie : de 20 à 40% selon les régions.

2 - Des redevances qui augmentent, du fait des problèmes à traiter

- Implication des directives européennes,
- pollution due en particulier aux pratiques agricoles.

3- Des abonnements en augmentation constante malgré les économies de consommation faites par les usagers. Les factures augmentent car la partie fixe des factures augmente.

Le citoyen doit demander des comptes à son maire sur le contenu de cette partie fixe (voir page ci-contre). L'abonnement fixe pénalise ceux qui consomment le moins, par exemple les personnes seules

Propositions et réflexions

1- Pourquoi ne pas mettre en place un abonnement progressif en fonction de la consommation

Tarif 1 : de 0 à 50 m³

Tarif 2 : de 50 à 100 m³

Tarif 3 : de 100m³ à 150 m³

2 - Pourquoi ne pas mettre en place le droit à l'eau ?

Droit à 50l par jour et par personne soit 18 m³ d'eau par an alors que la consommation moyenne est de 60 m³/hab/an. Ces 18 m³ seraient payés par le contribuable et non par le consommateur soit 54 euros.

3- Pourquoi ne pas mettre en place un tarif progressif en fonction des quantités d'eau consommées ? Ce qui inciterait à faire des économies !

4- Pourquoi ne pas fixer un prix unique, au moins au niveau local, au niveau des communes en intercommunalité ?

daniel chuillet

le collectif sur l'eau de royan



Le groupe royanais d'Attac 17, a proposé de conduire une réflexion collective sur le bon usage de l'eau, dans la Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique (CARA), et le bassin de la Seudre. Il a été créé un collectif, dont le but est d'encourager la citoyenneté sur le sujet de l'eau.

Nous avons mis sur pied, des petits groupes de travail sur les sujets suivants :

- délégation de service public de l'assainissement collectif, syndicats des eaux en pays royanais, les contrats dans leur aspect financier,
- la qualité et la distribution de l'eau,
- la gestion des réseaux et le traitement des eaux,
- la question des eaux de pluie, les zones humides, l'agriculture, l'ostreiculture
- l'assainissement collectif et individuel, le lagunage, le rejet des eaux traitées,
- l'urbanisation en Pays royanais.

Nos sources de documentations ont été :

- la Communauté d'agglomération, pour l'assainissement,
- la présence d'intervenants lors nos réunions (Président d'un syndicat intercommunal des eaux), des agriculteurs, des maires,
- la recherche sur internet, par les différentes commissions,
- le rapport du Sénateur Gérard Miquel (année 2003).

Le 10 octobre, à la Maison des Associations de Royan, a été présenté un " Livre blanc " récapitulant notre travail. Il sera destiné aux maires de la CARA qui, nous l'espérons, s'en inspireront. Il est consultable par tout citoyen de cette communauté d'agglomération.

Jacques biais

le pétainisme transcendantal

Récapitulons les cinq traits formels qui définissent le transcendantal pétainiste.

1 - La désorientation obtenue par le renversement explicite du contenu réel de l'action de l'Etat : révolution là où il y a réaction noire, régénération quand on capitule, nouvelle liberté quand on est au comble de la servilité.

2 - Le thème antipolitique de la crise morale, qui acable le peuple, et donne les mains libres à l'Etat pour organiser de nouvelles formes de répression.

3 - Le motif de l'événement néfaste, origine et symbole du déclin moral, événement qui est toujours un épisode marquant des tentatives politiques ouvrières et populaires (Révolution dans sa phase Robespierrieste, Commune de Paris, Front populaire, Mai 68).

4 - La fonction paradigmatique, la valeur de modèle du redressement, des figures les plus marquantes de l'extrême réaction à l'étranger.

5 - Les différentes variantes de la supériorité de notre civilisation sur des populations étrangères (les Africains par exemple), mais aussi sur des "minorités" internes (les jeunes Arabes, par exemple).

Au vu de ces critères, nous disons sans hésier que Sarkozy relève du transcendantal pétainiste.

alain badiou, philosophe
de quoi sarkozy est-il le nom ?



crise globale, crise de la globalisation

La crise, partie des U.S. il y a un an et demi, a montré son point culminant ces dernières semaines. Les mécanismes mis en évidence par les médias en dissimulent les ressorts principaux soit par ignorance soit volontairement. Il faut s'interroger sur ce qui a pu porter les conditions pour que tout sombre jusqu'à toucher le secteur économique. Les banques avaient conscience des trop grands risques puisqu'elles les ont dispersés (titrisation). Ces titres négociables, vendus sur le marché financier et disséminés mondialement dans toutes les banques, ont créés une crise de liquidités entre ces dernières. Mais les raisons qui conduisent à cette crise sont plus profondes : la financiarisation de l'économie imprime un modèle de développement ahurissant.

Rappel : il y a 30 ans, il y a eu une crise de rentabilité du capital, commencée avant les chocs pétroliers, avec un point bas en 1980. Ont été prises une série de mesures :

- liberté de circulation des capitaux (1986 en France, Bérégovoy),
- déconnexion des salaires avec le PIB (1983 en France).

C'est ainsi que 10 points de PIB sont passés de la rémunération du travail à celle du capital (environ 180 milliards d'euros/an pour la France). Que faire des profits ? Des investissements productifs ? Non, ils sont plutôt en baisse. Le crédo libéral va s'imposer : il faut servir de plus en plus de valeur aux actionnaires (dividendes et rachat d'actions) pour nourrir la planète financière dans un vaste casino. Il s'en est suivi une succession de bulles financières.

En répartissant les gains de productivité majoritairement au profit du capital, comment assurer la croissance ? Aux USA, en faisant deux boulots et par l'endettement. Ce développement n'est pas durable. En Europe, nous vivons cette situation sous une forme atténuée, car le rapport de force, bien que se dégradant, est un peu moins défavorable aux salariés. Ainsi, par baisse de la demande, l'économie productive est atteinte : ralentissement économique, chômage en hausse, disparition du crédit, processus de délitement de la protection sociale. Il faut canaliser le plus possible vers les flux financiers, disposer de plus en plus d'épargne afin de restructurer, délocaliser (fonds de pension, fonds d'investissements, assurances).

Que font les banques centrales ? En août 2007, la réserve fédérale et la BCE ont injecté l'équivalent de 100 milliards d'euros. Cette création monétaire est temporaire car il s'agit d'un prêt aux banques qui remboursent tout ou partie. La BCE estime que, pour éviter tout risque d'inflation la création monétaire ne doit pas excéder 4,5 % (2 % d'inflation + 2,5 % de croissance). En fait on observe que les 4,5 % en 2003 sont devenus 10 à 11% en 2007, nourrit par la spéculation (effet de levier, LBO pour activer les restructurations). Ce laisser-aller détonne lorsque la rigueur est inflexible en matière de salaires et d'investissements publics.

Il faut bien comprendre que la finance n'a pas d'autonomie par rapport à la sphère productive. Si la masse financière augmente d'une valeur supérieure à la croissance, sur une longue période, c'est que le rapport de force est au détriment des salaires.

En 2007, après la crise immobilière, les flux financiers sont venus spéculer sur les matières premières. Le prix du pétrole a été multiplié par 2, ceux du blé, du maïs et du riz par 2 ou par 3. Ces évolutions ne s'expliquent pas par l'explosion de la demande.

Le FMI, avec ses Plans d'Ajustement Structurel, a imposé aux pays endettés lui demandant de l'aide, des contraintes draconiennes : privatisation de services publics, abandon des cultures vivrières au profit des cultures exportables. Le renchérissement des matières premières étranglent encore un peu plus ces pays.

En outre, le type de croissance et de développement généré par la globalisation financière conduit inexorablement à une crise écologique d'une ampleur telle qu'elle risque d'enclencher un effet d'emballement et de nous placer sur un point de non retour : épuisement des ressources, réchauffement de la planète, hausse du niveau des mers,... En 1997, à Kyoto, certains pays ont signé la charte éponyme qui les engage à diminuer leurs émissions de CO2 avant 2012. Comment y parvenir ? Le modèle libéral s'impose : création d'un marché de droit à polluer ! Créé en 2005 en Europe, un trop grand nombre de quotas d'émissions a été distribué aux entreprises. Ainsi de 30 euros la tonne, la valeur est tombée à 2,3 centime d'euro. Il s'en est suivi de trop modestes efforts d'amélioration.

Les propositions d'Attac sont : un contrôle stricte sur les mouvements de capitaux, une Banque Centrale soumise au contrôle démocratique, un contrôle publique des banques au niveau de l'Europe, une révision du système de rémunération des dirigeants d'entreprises, la fin de la titrisation, la disparition des paradis fiscaux, le rétablissement des systèmes fiscaux progressifs, préservation des services publics, la soutenabilité écologique.

notes de la conférence de Jean-Marie Harribey rédigées
par Daniel Guérin



grâce à vous, les cigales chanteront toute l'année !

Rassurez-vous, vous n'allez pas avoir un article sur les insectes et l'évolution des espèces. Mais alors pourquoi ce titre ? Comme dirait un de mes amis, si ça chante l'été, ça mange quoi l'hiver ?

Qu'est-ce qu'une " CIGALES " ? C'est littéralement : un Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire.

Ce sont 5 à 20 personnes qui se regroupent pour constituer une épargne collective, afin de soutenir, par un apport en capital, des entreprises en création ou en développement. Ces entreprises doivent présenter des projets avec plus value environnementale et/ou sociale et/ou culturelle. Chacun choisit sa contribution financière, qui est en moyenne de 30€ mensuels (entre 7,5€ et 450€).

Les membres de la " CIGALES " apportent également, selon leur expérience, leurs compétences et leurs disponibilités, un appui au(x) porteur(s) de projet dans la phase de démarrage de leur entreprise.

La durée des versements mensuels est de 5 ans. A ce terme, la " CIGALES " est normalement dissoute. Elle peut encore fonctionner pendant une nouvelle période de 5 ans, mais pour de la gestion. A cette échéance, les sommes investies sont restituées suivant la valeur qu'elles ont à ce moment.

Pour résumer, c'est du capital risque local et solidaire. Le but n'est ni de faire de la plus value, ni de verser de l'argent à fonds perdu.

Il n'y a donc aucun préalable pour participer à une " CIGALES ", sauf la volonté de construire un monde différent, où l'homme et son environnement sont plus importants que l'argent et les richesses qu'il est possible d'accumuler.

Les " CIGALES " constituent en effet un prolongement concret aux réflexions d'Attac et à l'éducation populaire associée.

Concrètement comment fonctionne une «CIGALES» ?

Les membres se réunissent environ 5 fois pendant la première année et 8 fois pendant les 4 années suivantes. Ils proposent, débattent et décident ensemble des projets qu'ils vont soutenir. Les décisions se prennent à la majorité sur la base : " une personne-une voix ".

Des " CIGALES " en création

Curieusement la Région Poitou-Charentes, berceau des Mutuelles, n'a pas beaucoup de " CIGALES ". Mais la dynamique est lancée ! Cette année 2 créations à Poitiers, 1 en Aunis et 1 en cours à La Rochelle. Cette dernière a une particularité : elle choisit de soutenir exclusivement des projets en structure coopérative. Pourquoi ?

Parce que l'examen du projet et de la personnalité du ou des porteurs de projet n'apporte qu'une garantie au départ. Cette garantie peut se résorber au fil du temps. Les transactions concernant l'entreprise, en particulier en cas de transmission ou de vente peuvent donner lieu à spéculation. Qui résisterait à une plus value intéressante ? D'autant que c'est la " norme " aujourd'hui ! Qui n'essayerait pas d'obtenir le maximum ? Ne pourrait-on pas entretenir à petite échelle, les excès du néolibéralisme ? Le statut coopératif apporte cette garantie dans la durée.

En effet, les structures coopératives :

- privilégient la rémunération du travail sur celle du capital, dans la durée,

- garantissent l'absence d'enrichissement personnel, c.à.d. l'absence de sur-rémunération et de spéculation sur le capital, dans la durée. En effet, les parts sociales ne sont pas négociables entre les personnes : elles sont rachetées par la Coopérative à leur valeur nominale,

- garantissent une solidarité dans la durée, avec les générations futures, par la constitution de réserves impartageables. Une partie du résultat est en effet consacré au développement de l'entreprise, sans jamais pouvoir être partagée entre les associés ou entre les salariés,

- ont des règles de fonctionnement démocratique : chaque personne dispose d'une voix à l'Assemblée Générale, quel que soit son nombre de parts sociales.

En conséquence, il n'y a pas possibilité de vendre ou de réaliser une OPA sur une coopérative, et il n'y a pas, en pratique, de délocalisation, mais un ancrage fort dans le territoire. Cependant, le statut ne faisant pas toute la vertu, c'est bien l'ensemble des critères qui doit être pris en compte. Il ne faut pas négliger la teneur du projet et la personnalité du

ou des porteurs de projet.

L'intérêt des coopératives, mutuelles ou associations que l'on désigne sous le terme générique d'économie sociale, pourrait d'ailleurs être un thème de la commission économie d'Attac La Rochelle. Sur ce sujet, Th. Jeantet vient de publier aux éditions Économica : " L'économie sociale : une alternative au capitalisme ".

Passons à l'action !

C'est donc bien une démarche solidaire fondée sur des relations équilibrées entre les " Cigaliers " et les porteurs de projet, et non de la charité.

Cette démarche correspond à un choix de société, pour centrer réellement l'économie sur l'humain et pour instaurer la solidarité dans la durée.

Vous pouvez agir dès maintenant !

Alors, si les hirondelles annoncent le printemps, les " CIGALES " pourraient annoncer ce changement !

Jean-Yves angst

Note

Pour un fonctionnement optimal, il est souhaitable que le groupe se constitue dès le début, donc que les personnes intéressées rejoignent la " CIGALES " dans les premiers mois.

En revanche, l'engagement de chacun peut varier dans le temps et passer, par exemple, de la seule présence aux réunions à l'appui d'un projet.

Suivant le nombre de personnes intéressées, on peut créer plusieurs " CIGALES " au même endroit, qui pourront fonctionner en synergie, en se communicant les projets, et en décidant d'éventuel financements conjoints.

Si des personnes sont intéressées dans d'autres villes du département, un appui peut leur être apporté pour l'information, la création et le fonctionnement de leur " CIGALES ".



gomorra, dans l'empire de la camorra

Etre au cœur de l'action, au centre du pouvoir. Tout utiliser comme un simple moyen et n'avoir que soi pour fin. Ceux qui prétendent que c'est immoral, qu'il ne peut y avoir d'existence humaine sans éthique, que l'économie doit avoir des limites et obéir à des règles, ceux-là n'ont pas réussi à pendre le pouvoir, ils ont été vaincus par le marché. L'éthique est le frein des perdants, la protection des vaincus, la justification morale de ceux qui n'ont pas su tout miser et tout rafler. La loi existe sur le papier, mais la justice c'est autre chose. C'est un principe abstrait qui implique chaque homme et permet de condamner ou d'innocenter en fonction du sens qu'on lui donne. Les ministres sont coupables, les papes sont coupables, les saints et les hérétiques sont coupables, les révolutionnaires et les réactionnaires sont coupables. Tous coupables d'avoir trahi, tué, commis des erreurs. Coupables d'avoir vieilli et d'être morts. Coupables d'avoir été dépassés et défaits. Tous coupables devant le tribunal universel de la morale historique, tous innocentés par celui de la nécessité. Justice et injustice n'ont de valeur que dans un cadre concret, victoire ou défaite, actions commises ou subies. Celui qui nous insulte ou qui nous maltraite commet un acte injuste. Mais s'il

nous réserve un traitement de faveur, alors il se montre juste. Lorsqu'on observe le pouvoir des clans, il faut avoir à l'esprit ces critères. Ces catégories de jugement. Qui sont suffisantes. Qui doivent l'être. C'est la seule justice qui vaille. Le reste relève de la religion et du confessionnal. L'impératif économique découle de cette logique. Ce ne sont pas les camorristes qui choisissent les affaires, mais les affaires qui choisissent les camorristes. La logique de l'entrepreneuriat criminel et la vision des parrains sont empreintes d'un ultralibéralisme radical. Les règles sont dictées et imposées par les affaires, par l'obligation de faire du profit et vaincre la concurrence. Le reste ne compte pas. Le reste n'existe pas. Le pouvoir absolu de vie ou de mort, lancer un produit conquérir des parts de marché, investir dans les secteurs de pointe : tout a un prix, finir en prison ou mourir. Détenir le pouvoir, dix ans, un an, une heure, peu importe la durée : mais vivre, commander pour de bon, voilà ce qui compte. Vaincre dans l'arène du marché et pouvoir fixer le soleil...

*roberto saviano
éditions gallimard, pages 139-140*

agenda

Salon du livre de Saintes dimanche 7 décembre
 Invité (entre autres) Jacques Nikonoff
 Amnesty International, cinéma Apollo les 7, 8 et 9 décembre
 3 films : Détention secrète, Haïti chérie, Les citronniers

réunion des groupes locaux

1er mardi du mois Rochefort
 3ème lundi du mois La Rochelle
 3ème mercredi du mois Saintes

contacts

Marennes-Oléron
 Cécile Neveu 05 46 75 16 06 cecile.neveu@ifrance.com
La Rochelle
 Daniel Guérin 08 72 34 56 89 danguerin@free.fr
 Claude Trotin 05 46 56 80 70 claudetrotin@minitel.net
Saintes
 Gaëtan Loubignac 05 46 74 43 41 gaetan-loubignac@wanadoo.fr
Rochefort
 F. Bonnes 05.46.87.39.29 polguerbonnes@yahoo.fr
 Y. Humbert 05 46 97 17 98
Saint Jean d'Angély
 Marie-Noëlle Bareau 05 46 32 10 92 mnbarreau@freesurf.fr
Royan
 Jean Perrin 05 46 05 83 60 j.perrin01@laposte.net